



COMMUNE D'AX LES THERMES ARIÈGE (09)

PLAN DES ÉLÉMENTS ET SECTEURS SOUMIS À PERMIS DE DÉMOLIR

4-9

P.L.U.
Plan local d'urbanisme

• RÉVISION

> Arrêté le :

> Approuvé le :

• MODIFICATIONS

• VISA

> Date

> Signature de M. le Maire

Eléments et secteurs soumis à permis de démolir

Elements de Paysage et de Patrimoine Archéologique
Identifié (EPI) au titre de l'article L 123-1-5,7°

 Bâties

- 1 - Ville Vieille : ancienne église et ancien cimetière
- 2 - Le Castel Maou: ancien château seigneurial

 Secteur soumis au permis de démolir au titre de la commune

 Secteur soumis au permis de démolir au titre des Monuments Historiques dans le rayon des 500m

